AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-6-71 184729

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

- Bulletin Technique N° 129 de JUIN 1971 — 1971-17

LES TRAITEMENTS ACARICIDES D'ETE AU VIGNOBLE

Depuis plusieurs années, les acariens posent des problèmes souvent mal résolus aux viticulteurs, qui prennent progressivement l'habitude d'effectuer un ou deux traitements acaricides de routine au printemps, et souvent de renouveler cette opération au cours de l'été. La lutte contre les acariens devient alors dans beaucoup de cas une lutte préventive alors, qu'eu égard à la biologie de ces ravageurs, elle doit être uniquement menée au moyen d'interventions curatives.

Deux espèces d'acariens sont maintenant courantes dans les vignobles d'Aquitaine. Ce sont l'araignée rouge (Panonychus ulmi) et l'araignée jaune (Eotetranychus carpini). Les pullulations observées sont accidentelles et résultent d'une modification des cellules végétales de la vigne dans un sens favorable à leur multiplication. Cette modification est la résultante d'une série d'effets dépendant entre autres de la fertilisation, des traitements phytosanitaires, et des diverses méthodes culturales qui visent toutes à l'obtention de récoltes abondantes et régulières. Aussi, en régle générale, ce sont les vignes les mieux soignées qui subissent les attaques d'acariens les plus graves, quoiqu'il existe des exceptions délicates à expliquer.

Face à cette invasion de caractère accidentel, il est d'abord indispensable d'agir sur les causes présumées, et particulièrement sur la fertilisation et les traitements.

On a en effet fréquemment observé l'action positive des fumures sur les pullulations d'acariens, en particulier de Panonychus ulmi, en relation avec une augmentation du taux d'azote des tissus foliaires. Une réduction des fumures azotées dans certains cas peut contribuer à diminuer la virulence des invasions.

D'importants et de nombreux travaux, ceux de CHABOUSSOU notamment, ont montré que divers fongicides et insecticides sont susceptibles d'être à l'origine de la multiplication des acariens lorsque les traitements sont répétés.

C'est en particulier le cas très connu du parathion, et du Carbaryl, dont l'utilisation contre les tordeuses de la grappe ou les cicadelles doit être réduite au strict minimum. Dans de nombreux cas, ces traitements sont d'ailleurs appliqués inutilement, et pourraient être supprimés. D'autres pesticides ont également une incidence sur les pullulations d'acariens, mais avant de porter ces actions à la connaissance des agriculteurs, il est nécessaire de réunir les observations, de les comparer, et de juger du crédit qui peut leur être accordé. Les Stations d'avertissements agricoles travaillent actuellement dans ce sens.

Il est bien évident que la suppression des conditions favorables aux acariens posera toujours des problèmes difficiles à résoudre en raison des difficultés rencontrées pour déterminer les causes essentielles des pullulations. En outre, la suppression de ces causes ne sera pas toujours possible ou ne sera que partielle et progressive. La lutte chimique s'impose alors comme méthode curative d'attente, mais en aucun cas, elle ne doit devenir un procédé préventif, l'utilisation inconsidérée d'insecticides-acaricides ou d'acaricides spécifiques étant susceptible de contribuer à la multiplication des acariens.

En principe, en lutte intégrée, raisonnée, intelligente, on ne doit intervenir que lorsque un seuil de nuisibilité est atteint. Dans l'état actuel de nos connaissances, il se situe au printemps autour de 25 à 30 formes mobiles par feuille. En été, les feuilles plus développées peuvent supporter sans dégâts importants 30 à 50 formes mobiles.

.../...

P429

.../...

A partir de ces niveaux de population qui peuvent être approximativement appréciés à l'aide d'une loupe de poche, il est indispensable d'intervenir pour éviter une action inhibitrice sur la végétation au printemps, et une diminution de la richesse en sucre des moûts à l'automne.

La liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre les acariens de la vigne a été publiée dans le bulletin technique N° 126 de mars. Cette liste comprend trois catégories de pesticides :

- Les esters phosphoriques de contact
- Les esters phosphoriques systémiques
- Les acaricides spécifiques.

Notre préférence va aux acaricides spécifiques en raison de leur sélectivité entrainant un minimum de perturbations des équilibres biologiques. Dans ce groupe, il est préférable de choisir parmi les produits actifs sur toutes les formes d'acariens: oeufs, larves, adultes, la présence simultanée de ces divers stades étant la régle au cours de l'été.

La plupart des acaricides de ce type sont de découverte assez récente, et encore, pour la plupart, en autorisation provisoire de vente. Nous indiquons dans le tableau ci-dessous, les efficacités moyennes observées 20 jours après traitement au cours d'expérimentations menées en Aquitaine au cours des deux dernières années.

Matières actives	Araignée jaune (E.carpini)		Araignée rouge (P.ulmi)	
	1970	1969	1970	1969
DICOFOL (référence)	87%	91%	99%	96%
TETRASUL	98%	95%	-	-
CHLORPHENAMIDINE	-	-	88%	59%
CPAS + BEPE	96%	97%	99%	95%
HYDROXYDE de TRICYCLOHEXYLETAIN	0%	-	98%	-
BROMOPROPYLATE MERCAPTODIMETHUR THIOQUINOX	pas expérimentés sur vigne en Aquitaine			

De ces essais, il convient surtout de retenir l'inefficacité de l'hydroxyde de tricyclohexylétain contre Eotetranychus carpini. Il en est de même pour la chlorphénamidine qui n'a pas été expérimentée contre cette espèce en vignoble en raison des résultats insuffisants obtenus en laboratoire.

Les esters phosphoriques systémiques surtout utilisés au printemps ne sont recommandables en été que lorsque le traitement appliqué poursuit un double but : acariens-cicadelles en général, ou acariens-vers de la grappe dans le cas du monocrotophos. Ces produits donnent dans l'ensemble de bons résultats sur les deux espèces d'acariens, et le monocrotophos, encore en autorisation provisoire de vente, fait l'objet d'essais dans la région depuis 1969. Son efficacité a atteint sur E.carpini 83% en 1969 et 95% en 1970. Sur P.ulmi, on a noté 98% d'efficacité.

Les esters phosphoriques de contact sont d'une manière générale à déconseiller dans la lutte contre les acariens, en raison des incidences de leur application sur la faune utile.

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

P. le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Aquitaine " et par Délégation
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
C. ROUSSEL

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX